



# CNED

## Le SNALC revendique

**Une organisation  
qui tient compte  
de la réalité du terrain**

**Une remise à niveau  
historique  
des rémunérations**

**Des postes  
réellement adaptés et  
en plus grand nombre**

**Des missions  
de service public  
vraiment au service  
des inscrits**

**Des carrières plus attractives**

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT**

**je vote SNALC, je fais voter SNALC**

**du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**



## Pour les agents du CNED, le SNALC revendique

### UNE ORGANISATION QUI TIENNE COMPTE DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Confrontés à de nombreux défis ces dernières années, les personnels du CNED ont démontré leur grande capacité d'adaptation, mais se sont aussi souvent heurtés à l'absence de souplesse de l'administration (règlement intérieur sur le temps de travail, réorganisation de la DRH puis de l'établissement...). Pour travailler dans la sérénité, ils aspirent à être reconnus comme des professionnels et non de simples exécutants, comme des êtres humains responsables et non des pions interchangeable. Le SNALC demande à ce que chaque agent puisse avoir un interlocuteur ou référent ressources humaines de proximité, et qu'il y ait une réelle prise en compte du terrain avant toute modification de l'environnement de travail.

### DES POSTES RÉELLEMENT ADAPTÉS ET EN PLUS GRAND NOMBRE

Les enseignants en poste adapté sont gérés par le CNED de façon industrialisée, alors même que l'adaptation du poste de travail ne peut par définition être qu'individuelle. Or à l'ère post-COVID du télétravail généralisé, le travail à domicile n'est plus une exception mais la norme pour beaucoup, et ses avantages comme ses inconvénients sont largement documentés : on ne peut plus se contenter de dire que ces postes sont adaptés pour cette unique raison ! Le SNALC réclame que le CNED et le ministère mettent en place les moyens humains et matériels de permettre à tous les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi de continuer à travailler sans mettre en péril leur santé, et de finir dignement leur carrière dans des postes réellement adaptés à leur handicap.

### UNE REMISE À NIVEAU HISTORIQUE DES RÉMUNÉRATIONS

L'Éducation nationale doit enfin rémunérer et traiter ses personnels à la hauteur de leurs qualifications et de leurs missions : refonte des grilles indiciaires adaptée à l'allongement des carrières, rémunération décente pour tous les agents contractuels, régime indemnitaire au niveau de ceux des autres fonctions publiques, véritable comité d'entreprise financé et géré par le ministère.

### DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC VRAIMENT AU SERVICE DES INSCRITS

Ce n'est pas parce qu'il est sous la tutelle de deux ministères -Éducation nationale et Enseignement supérieur, que le CNED peut être considéré comme un opérateur dont le rôle serait celui d'un cache-misère, pour faire illusion face aux politiques délétères qui engendrent dysfonctionnements à foison en présentiel (crise du recrutement, manque d'investissement dans les infrastructures, etc.). Au contraire, le CNED doit remplir une mission de service public qui lui soit propre : l'enseignement en distanciel a comme raison d'être au service des inscrits loin des établissements classiques ; non de suppléer aux carences des tutelles ! Ainsi, ceux qui s'adressent à nous doivent être considérés comme des usagers d'un service public : en s'inscrivant au CNED, c'est non seulement pour leur intérêt personnel, mais aussi pour l'intérêt général qu'ils agissent.

### DES CARRIÈRES PLUS ATTRACTIVES

De véritables perspectives d'évolution de carrière doivent être offertes à tous les agents, quel que soit leur statut, avec un accès facilité à des concours, à leur préparation et une augmentation du nombre de postes ouverts. Dans ce cadre, la possibilité de suivre des formations adaptées à l'emploi, d'obtenir des certifications qualifiantes et valorisées, doit être réelle. Pour les fonctionnaires, nous revendiquons un accès aux grades supérieurs facilité et élargi avec une augmentation des taux de promotion et pour les contractuels, une grille indiciaire nationale, avec avancement automatique accéléré pour les premiers échelons ainsi qu'une titularisation grâce à la possibilité d'intégration par examen professionnel après 4 années d'ancienneté de services.

## POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022